



PLAIDOYER

POUR UNE RELANCE INCLUSIVE

adie

FINANCER • CONSEILLER • ACCOMPAGNER

SOMMAIRE

P. 6 : UNE CRISE MAJEURE POUR LES ENTREPRENEURS ACCOMPAGNÉS PAR L'ADIE

P. 8 : L'ADIE S'ENGAGE POUR LA RELANCE DES ENTREPRISES

P. 12 : UN APPEL À LA SOLIDARITÉ DES PARTENAIRES POUR MOBILISER 30 M€ DE PRÊTS D'HONNEUR

P. 14 : PLAIDOYER POUR DES MESURES DE RELANCE INCLUSIVE DU TRAVAIL INDÉPENDANT

(En couverture : Tiago, pâtissier)



“ Les entrepreneurs sont terriblement anxieux pour la suite, et la moitié d'entre eux pensent ne pas pouvoir poursuivre leur activité à la sortie du confinement.

Cette perspective n'est pas supportable, elle n'est pas acceptable.

Ni supportable ni acceptable que tant de projets et d'espoirs portés se terminent par un échec immérité et le retour aux minima sociaux.

Ni supportable ni acceptable que ces services rendus, cette richesse créée au profit de tous, disparaissent purement et simplement.

Ni supportable ni acceptable que la dynamique d'inclusion et de participation active au bien commun s'interrompe et se transforme en déception, en amertume et en exclusion.

Alors que cette crise confirme la nécessité de plus en plus évidente de soutenir le développement d'activités locales, soutenables et génératrices de revenus, il est plus que jamais temps de soutenir, poursuivre et amplifier l'action collective pour empêcher le gâchis des talents et des initiatives de millions de Français. ”

Frédéric Lavenir, Président de l'Adie



Siham, cupping thérapeute

Depuis le 17 mars, la France est entrée dans une crise économique d'une nature et d'une gravité sans précédent. Immédiatement, l'Adie a mis en place un plan d'urgence pour proposer des solutions aux entrepreneurs qu'elle accompagne et faire le diagnostic de leur situation économique.

Sur la base de ces entretiens quotidiens et des résultats d'une enquête inédite menée auprès de près de 2 000 entrepreneurs, l'Adie tire la sonnette d'alarme.

La moitié des entrepreneurs qu'elle accompagne pensent que leur entreprise ne survivra pas au confinement.

À court terme cette situation risque d'entraîner une forte augmentation du chômage et du recours aux minima sociaux — puisque ces entrepreneurs ne sont pas éligibles à l'assurance chômage — et aura un impact négatif sur le tissu économique local et plus généralement sur la relance de l'activité, en particulier dans les territoires les plus vulnérables comme les zones rurales ou les quartiers relevant de la politique de la ville.

À plus long terme, c'est un signal très négatif donné à tous ceux qui envisageaient de créer une entreprise,

notamment aux personnes sans capital ou sans réseau personnel de soutien.

Ce serait un recul majeur de l'idée d'inclusion par la création d'entreprise alors que son efficacité a été depuis longtemps démontrée.

Face à la gravité de cette situation, il est urgent de préparer la relance dès maintenant.

L'Adie entend prendre part à cet effort en mettant en place un plan de relance exigeant qui met l'accent sur la sauvegarde des entreprises existantes, à travers une offre de financements et de nouvelles formes d'accompagnement adaptées aux problématiques spécifiques du moment.

Parce que l'Adie n'arrivera pas seule à répondre à l'ampleur de ce défi social et économique, l'association lance un appel à la solidarité de ses partenaires pour financer cet effort.

L'association interpelle également avec force les pouvoirs publics pour leur demander de mettre en place, dès maintenant, une série de mesures indispensables pour prendre en compte les entrepreneurs qui passent à travers les filets des aides et sauver, à terme, des millions d'entreprises et d'emplois.

UNE CRISE MAJEURE POUR LES ENTREPRENEURS ACCOMPAGNÉS PAR L'ADIE

Depuis le 17 mars, les conseillers, salariés et bénévoles, de l'association, ont contacté les 50 000 entrepreneurs financés par l'Adie ces dernières années, pour faire le point sur leur situation, leur apporter des conseils afin notamment de leur permettre d'accéder aux aides mises en place par les pouvoirs publics, et leur proposer des solutions de financement appropriées.

Les 10 000 premiers de ces entretiens ont fait l'objet d'une synthèse élaborée par l'institut d'études Audirep.

Du 7 au 14 avril, ces observations ont été complétées par une enquête en ligne à laquelle près de 2 000 entrepreneurs ont répondu sur leur accès et sur l'adéquation des mesures gouvernementales à leurs besoins. Ce questionnaire leur a également donné la possibilité d'exprimer des propositions d'amélioration.

Il en résulte une photographie inédite de la situation de ces entrepreneurs, illustrant la détresse de ces milliers de personnes qui ont pourtant eu le courage, le talent et l'énergie de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale, contribuant à la création d'activités économiques locales dont la situation actuelle souligne plus encore l'utilité.

■ Des entrepreneurs très durement frappés par la crise

Les entrepreneurs individuels sont, comme la plupart des entreprises, victimes de la crise issue de l'épidémie du Covid19, mais ils le sont de manière plus immédiate et plus dure car ils ne disposent ni de la trésorerie ni des fonds propres permettant de faire face à un arrêt aussi brutal de leur activité.

Et parmi les entrepreneurs individuels il est une catégorie encore plus violemment impactée que les autres : celle des travailleurs indépendants à faibles revenus, comme les entrepreneurs financés et accompagnés par l'Adie, qui n'ont pas accès au crédit bancaire, - ne disposent pas d'épargne personnelle et rencontrent des difficultés avec les démarches et procédures administratives.

Plutôt récentes, ces entreprises relèvent le plus souvent des secteurs les plus concernés par le confinement (commerce, restauration, services à la personne...).

96 %

DES ENTREPRENEURS ONT DÛ CESSER
EN TOTALITÉ OU PARTIELLEMENT LEUR
ACTIVITÉ SUITE AU CONFINEMENT

78 %

SONT D'ORES ET DÉJÀ EN GRANDE
DIFFICULTÉ ET 18 % PRÉVOIENT DE
L'ÊTRE DANS LES 3 MOIS



**Fanny, a ouvert son institut de
beauté à Roubaix**

■ Des aides insuffisantes pour assurer la survie des activités

Les entrepreneurs accompagnés par l'Adie ne sont pas toujours en mesure d'accéder aux différents dispositifs prévus par les pouvoirs publics pour faire face à la crise, aux conditions d'accès souvent jugées complexes à comprendre.

1 SUR 2 ENTREPRENEUR

AYANT SOLlicité LES
DISPOSITIFS DE **REPORT DE
CHARGES** (LOYERS, ÉNERGIE)
S'EST VU OPPOSER UN **REFUS**

SEULEMENT LA MOITIÉ
DES ENTREPRENEURS
**VONT BÉNÉFICIER DE L'AIDE FINANCIÈRE
PLAFONNÉE À 1 500 EUROS DU FONDS DE
SOLIDARITÉ**, ET PLUS D'1 SUR 5 NE SAIT PAS S'IL
EST ÉLIGIBLE

44 %
DES ENTREPRENEURS
INTERROGÉS N'ONT **AUCUN
REVENU COMPLÉMENTAIRE**

55 %¹
DES ENTREPRENEURS ESTIMENT
QU'ILS **VONT DEVOIR FERMER
LEUR ACTIVITÉ**

(1) Source : Étude Adie 2020 menée du 7 au 14 avril auprès de 1650 clients entrepreneurs de l'Adie

L'ADIE S'ENGAGE POUR LA RELANCE DES ENTREPRISES

■ Dès le début du confinement, l'Adie a mis en place un plan d'urgence

Dès le 17 mars, l'Adie a intégralement ré-organisé ses activités à distance afin de continuer à accueillir, financer et surtout accompagner l'ensemble de ses clients et des personnes susceptibles de bénéficier de ses services.

3 mesures spécifiques ont immédiatement été déployées :

UN ACCOMPAGNEMENT À DISTANCE DE L'ENSEMBLE DES CLIENTS DE L'ASSOCIATION AFIN DE FAIRE LE POINT SUR LEUR SITUATION, DIAGNOSTIQUER LEURS DIFFICULTÉS, LES INFORMER SUR LES DISPOSITIFS D'AIDES PUBLIQUES MIS EN PLACE ET LEURS MODALITÉS D'ACCÈS.

UNE PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE DE REPORT D'ÉCHÉANCE ET DE RÉÉCHELONNEMENT, QUI A ÉTÉ MISE EN ŒUVRE, EN FONCTION DE LA SITUATION PARTICULIÈRE DE CHAQUE CLIENT, VALABLE DÈS MARS AINSI QU'EN AVRIL ET EN MAI.

UN DISPOSITIF DE CRÉDIT DE TRÉSORERIE, FINANCÉ SUR UNE LIGNE D'1M€ DE FONDS PROPRES, POUR COUVRIR LES SITUATIONS D'URGENCE.

Au 15 avril, 188 prêts ont été consentis. Pour l'octroi et le décaissement de ces prêts, ainsi que pour les prêts qui étaient en cours d'instruction, un outil sécurisé de signature électronique a été mis en place dès le 8 avril et certaines procédures ont été adaptées pour la période de confinement.

54 %

**DES CLIENTS DU MICROCRÉDIT PROFESSIONNEL
ONT BÉNÉFICIÉ D'UN REPORT D'ÉCHÉANCE
DE LEUR PRÊT**



“ Il n’y a qu’une seule lettre à inverser pour que l’Adie devienne une véritable aide, alors ensemble, renforçons les liens de l’entrepreneuriat et battons-nous pour donner un peu plus de vie à nos corps de métiers ! ”

Camille, premier prêt secours de l’Adie.

En plus des entretiens téléphoniques réalisés auprès des clients, l’Adie appuie les entrepreneurs et leur propose :

■ DES INFORMATIONS RÉGULIÈRES PAR E-MAILING.

■ DES WEBCONFÉRENCES ET DES WEBINAIRES.

■ DES COMMUNICATIONS QUOTIDIENNES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.

■ DES FICHES PRATIQUES (COMMENT GÉRER SON BUDGET, SA TRÉSORERIE, ETC. EN TEMPS DE CRISE) ET DES INFORMATIONS SUR LES MESURES EXCEPTIONNELLES MISES EN PLACE POUR LES ENTREPRENEURS PAR LES POUVOIRS PUBLICS.

■ Dès maintenant, l'Adie met en œuvre son plan de relance pour préparer l'après-confinement

La relance de l'activité après le confinement est, au-delà du court terme, le sujet d'anxiété majeur des entrepreneurs. Beaucoup considèrent qu'ils ne pourront pas repartir. Et il est vrai que pour la plupart, la relance après confinement sera quasiment une nouvelle création. Il faudra retrouver des clients, reconstituer les stocks... Et cela exigera la reconstitution intégrale du fonds de roulement. Mais à la différence de la création initiale, il faudra reprendre aussi le passif existant (les dettes financières, les dettes de loyer ou de services, les dettes fiscales et sociales...). De ce fait, le financement intégral par endettement sera le plus souvent inapproprié.

Dans ces conditions l'accès à des fonds propres, ou à défaut à des quasi fonds propres, ainsi qu'un accompagnement renforcé, seront la clé du redémarrage, pour des raisons non seulement économiques mais aussi psychologiques.

C'est dans cet esprit que l'Adie a mis au point un plan pour la relance, d'ores et déjà opérationnel et prêt à accompagner le déconfinement qui comprend :

Une offre financière composée de :

PRÊTS D'HONNEUR DE RELANCE D'UN MONTANT POUVANT ALLER JUSQU'À 10 000 EUROS, AVEC UN DIFFÉRÉ DE 24 MOIS, AFIN D'APPORTER DES QUASI-FONDS PROPRES AUX ENTREPRENEURS EN ACTIVITÉ IMPACTÉS PAR LA CRISE.

MICROCRÉDITS « RELANCE » D'UN MONTANT POUVANT ALLER JUSQU'À 5 000 EUROS, AU TAUX DE 3%, AVEC UN DIFFÉRÉ DE 6 MOIS, AFIN DE FAIRE FACE AUX BESOINS DE TRÉSORERIE DE COURT TERME.

Une offre d'accompagnement composée de :

UNE HOTLINE ET UN TUTORIEL POUR ACCOMPAGNER LES CLIENTS À FAIRE LEURS DÉMARCHES DE DEMANDE D'AIDE DU FONDS DE SOLIDARITÉ, MIS EN PLACE DEPUIS LE 14 AVRIL.

DES MAILINGS ET DES WEBCONFÉRENCES SUR LES AIDES EXCEPTIONNELLES ET LES CONSEILS POUR POURSUIVRE ET RELANCER SON ACTIVITÉ



Claude, restaurateur

Ainsi que :

- L'ANIMATION DES GROUPES DE DISCUSSION ENTRE ENTREPRENEURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.
- UN OUTIL D'AUTO-DIAGNOSTIC POUR LES CLIENTS CENTRÉ SUR L'ACCÈS AUX AIDES PUBLIQUES.
- UN ATELIER COLLECTIF « BIEN (RE) DÉMARRER SON ACTIVITÉ ».
- UN ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DES DÉMARCHES DE CESSATION D'ACTIVITÉ.
- DES OFFRES TARIFAIRES EXCEPTIONNELLES DES PARTENAIRES « BONS PLANS » POUR ACCOMPAGNER LA RELANCE.
- DES RÉDUCTIONS DE COTISATIONS POUR LA MICRO-ASSURANCE.

Par l'ampleur des moyens nécessaires ce plan ne pourra être mis en œuvre qu'avec l'appui financier de nos partenaires privés et publics. Mais surtout, il sera insuffisant à lui seul pour permettre la nécessaire relance de l'activité des entrepreneurs individuels à faible revenu si celle-ci n'est pas soutenue par une politique publique ambitieuse de soutien au travail indépendant.

UN APPEL À LA SOLIDARITÉ DES PARTENAIRES POUR MOBILISER 30 M€ DE PRÊTS D'HONNEUR

L'Adie aussi va être fortement impactée par la crise, d'une part en raison de la baisse du nombre des microcrédits octroyés, déjà manifeste en mars et qui va réduire d'autant sa capacité d'autofinancement, d'autre part du fait de l'inévitable hausse du risque qui va résulter de la situation dramatique de nombreux clients.

L'association dispose cependant de réserves lui permettant de faire face dans l'immédiat et fait le choix de se consacrer en priorité à apporter des réponses à ses clients.

Les équipes salariées et bénévoles sont intégralement mobilisées sur cet objectif et sont en mesure d'accompagner l'ensemble des clients dans les prochains mois.

Certains partenaires ont d'ailleurs d'ores et déjà permis de renforcer les moyens et les outils nécessaires à cet accompagnement intensif.

Les partenaires bancaires et les fonds de garantie ont également confirmé leur appui pour assurer le financement des microcrédits dans les mois qui viennent et devraient adapter leurs conditions d'intervention au contexte.

■ **Un soutien massif de l'ensemble des partenaires de l'Adie est cependant indispensable pour assurer le financement des prêts d'honneur relance.**

LE BESOIN EST ESTIMÉ À 10 000 PRÊTS SUR LES 3 PROCHAINS MOIS, CORRESPONDANT À UN QUART DES CLIENTS PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ, SOIT, POUR UN MONTANT MOYEN DE 3 000 EUROS, UN BESOIN DE 30 M€, SOUS FORME DE FONDS DÉDIÉS, AVEC OU SANS DROIT DE REPRISE.

Un tiers de ce besoin peut être couvert par les fonds de prêts d'honneur existants et disponibles à l'heure actuelle, avec cependant une répartition inégale par région.

Dans l'immédiat et pour faire face à l'urgence, l'Adie a par ailleurs pu allouer 1M€ sur ses fonds propres au financement de prêts d'honneur pour la relance.

Le complément, soit une vingtaine de millions d'euros, reste à financer.

L'Adie compte pour cela sur ses partenaires publics (Etat, BPI France, Caisse des Dépôts, Régions, Union Européenne...) et privés (banques, assurances, grandes entreprises).

On est encore loin du compte !



“ Il faut que tout le monde contribue à sa façon. Coudre des masques, c'est ma manière d'être solidaire face à la crise actuelle. ”

Chaïma, couturière solidaire

PLAIDOYER POUR DES MESURES DE RELANCE INCLUSIVE DU TRAVAIL INDÉPENDANT

■ Assurer l'effectivité des aides financières en les rendant plus simples et accessibles pour tous

Si l'évolution des conditions d'ouverture des droits à l'aide plafonnée à 1 500 euros permet de couvrir davantage de personnes, il n'en demeure pas moins que de nombreux créateurs, en particulier les plus récents qui se sont lancés il y a moins d'un an, restent largement exclus du dispositif et par conséquent, dans une situation financière difficile qui menace leur reprise.

Par conséquent, l'Adie demande :

LE MAINTIEN DE L'AIDE FINANCIÈRE JUSQU'À FIN MAI POUR TOUS, ET SA PROLONGATION AU-DELÀ EN FONCTION DES CONDITIONS ET DU RYTHME DU DÉCONFINEMENT POUR LES PROFESSIONS QUI NE POURRONT PAS REPRENDRE LEUR ACTIVITÉ (RESTAURATION, ÉVÉNEMENTIEL, COMMERCE AMBULANT...).

UNE HARMONISATION DES MODALITÉS DE VERSEMENT, PARFOIS TRÈS RAPIDES, PARFOIS EXTRÊMEMENT LENTES, ALORS QUE POUR BEAUCOUP DE BÉNÉFICIAIRES, CETTE PRIME CONSTITUE UN ÉLÉMENT VITAL DU BUDGET FAMILIAL.

Une simplification du parcours d'accès à l'aide serait souhaitable, en particulier pour ceux qui ne sont matériellement ou culturellement pas en mesure de réaliser eux-mêmes les démarches en ligne.

Même si l'aide de l'Adie permet de contourner ce frein, la fracture numérique et la difficulté d'accès aux bonnes informations sont de facto responsables de l'exclusion de nombreux bénéficiaires potentiels.

■ Des mesures de relance pour tous les entrepreneurs en activité avant le 15 mars 2020

Les prêts d'honneur, quelle que soit leur utilité, ne suffiront pas à couvrir de manière suffisante les besoins financiers pour le redémarrage des entrepreneurs à faible revenu.

Ceux-ci ne disposeront le plus souvent, à l'issue de la crise, ni de la moindre trésorerie, ni de la moindre épargne personnelle ou familiale susceptible d'être mobilisée.

L'accès aux fonds propres traditionnels est par ailleurs totalement hors de portée pour ces entrepreneurs, et toutes les mesures prises ou à prendre sur ce sujet en faveur des PME ne peuvent pas les concerner.

Voilà pourquoi l'Adie demande avec force et avec la totale conviction qu'il s'agit là d'une mesure indispensable, sans laquelle le travail indépendant des populations en situation d'exclusion sociale et financière sera totalement sinistré d'ici à la fin de cette année :

UNE PRIME DE REDÉMARRAGE DE 3 000 EUROS², À L'ISSUE DE LA PÉRIODE DE VERSEMENT DE L'AIDE D'URGENCE DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR TOUS LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS, QUEL QUE SOIT LEUR STATUT, DÈS LORS QU'ILS ÉTAIENT EN ACTIVITÉ AVANT LE 15 MARS 2020 ET RÉPONDENT AUX CONDITIONS DE PLAFOND DE CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE BÉNÉFICE DU FONDS DE SOLIDARITÉ

UNE EXONÉRATION DE COTISATIONS SOCIALES PENDANT UNE ANNÉE, AVEC MAINTIEN DE DROITS, PLAFONNÉE À 1 000 € ANNUELS AFIN DE CIBLER AU MIEUX L'IMPACT SUR LES PLUS FRAGILES SANS COMPLIQUER LE PROCESSUS D'OUVERTURE DES DROITS.

Ces dispositifs seront complétés par les financements en quasi fonds propres (prêts d'honneur) distribués par l'Adie et les autres acteurs associatifs de la création d'entreprise, pour lesquels il importe de mobiliser également fonds publics et fonds privés (cf §3 ci-dessus) - et lorsque cela sera compatible avec la situation financière des entreprises par des microcrédits ou des crédits bancaires. De même l'Adie s'engagera en région auprès des acteurs économiques et des collectivités territoriales pour multiplier les mesures locales de soutien (commande publique locale avec versement d'acompte plus important, baisses des taxes locales, mesures de valorisation des entrepreneurs locaux comme les dispositifs de market place déjà mis en place dans certaines collectivités du fait de la crise, baux commerciaux plus accessibles...).

■ Des mesures pour relancer l'inclusion par la création d'entreprise

Pour les créations postérieures au confinement, l'Adie propose de :

RÉTABLIR L'ACRE SUR 3 ANS DANS LES CONDITIONS ANTÉRIEURES AU 1ER JANVIER 2019 POUR TOUS LES MICRO-ENTREPRENEURS, AFIN D'ENCOURAGER LA CRÉATION D'ENTREPRISE POST-CRISE.

FINALISER LES TRAVAUX ENGAGÉS AVEC LE GOUVERNEMENT EN VUE DE CONCLURE **UN PACTE POUR L'INCLUSION PAR LE TRAVAIL INDÉPENDANT**, VISANT À ACCOMPAGNER VERS LA CRÉATION D'ENTREPRISE 40 000 PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI.

(2) Rappelons à cet égard que le Gouvernement Fédéral allemand a prévu une aide de 9 000 € pour tous les travailleurs indépendants



CONTACTS PRESSE

Christelle Touré
ctoure@adie.org
06 07 47 35 67

Relations média FHCOM
frederic.henry@fhcom.net
06 20 83 23 73
01 55 34 24 24

mangara.sambakessy@fhcom.net
06 18 72 01 08

WWW.ADIE.ORG

adie

FINANCER • CONSEILLER • ACCOMPAGNER

